



Violences conjugales

Par **Jajayaya**, le **03/08/2019** à **19:19**

Bonjour,

Je voudrais savoir dans le cas où on a une audience posé par Mme pour une requête de fin d'ordonnance de protection le 19aout, et une convocation au tribunal correctionnel le 3septembre pour violences aussi , et on a une audience pour instance de divorce le octobre.

Actuellement j'ai un recipece qui tient fin le 16 septembre(nationalité tunisienne)

Mais ma femme veut tout pardonner et dire que nous continuons de vivre ensemble et qu'on un trouvé un arrangement au sein de notre couple.

Est ce que le JAF peut tout de même m'éloigner de ma femme même si elle dit que notre relation continue?

Est ce que la préfecture sera informé de toutes les démarches et les décisions du juge,et s'il ya un risque de ne pas avoir ma carte de séjour ???

Aidez moi par vos réponses svp.

Merci

Cordialement